

Quartier Sorbonne

Compte Rendu
Séance du
22/09/2016



Conseil de Quartier



Ordre du Jour

1. **Projet de Réaménagement de la Place du Panthéon.**
2. **Travaux de réhabilitation et d'aménagement de l'Ilot Champollion.**
3. **Point sur le Budget Participatif**
4. **Suivi des Travaux de Voierie**
5. **Divers.**

1. Projet de Réaménagement de la Place du Panthéon

Madame La Maire Florence BERTHOUT remercie et salue les intervenants présents. Il s'agit de :

- * **M. Julien BROUILLARD**, Chef de Projet DEDALE ;
- * **Mme Michèle ZAOUÏ**, architecte conseil au cabinet de la Maire de Paris ;
- * **Mme Annette HUARD**, cheffè du Service des aménagements et des grands projets - SAGP / DVD – Mairie de Paris ;
- * **M. Eric LEROY**, chef de la division 1, SAGP / DVD – Mairie de Paris ;
- * **Frédérique MARTIN-BASSI**, chef du projet - division 1 SAGP / DVD- Mairie de Paris.

Madame La Maire Florence BERTHOUT explique qu'une phase de diagnostic a lieu actuellement afin de collecter les besoins des usagers. En octobre 2016, aura lieu une phase d'expérimentation avec des manifestations culturelles. À ce sujet, Madame La Maire Florence BERTHOUT rappelle que toute manifestation culturelle doit faire l'objet d'une autorisation préalable de la Mairie d'arrondissement, ce qui n'a pas été le cas pour ces manifestations culturelles, prévues en octobre 2016, alors même que Madame La Maire Florence BERTHOUT est une fervente défenseuse des bienfaits de la culture. Elle rappelle donc ce principe au chef de Projet, et lui suggère fortement que ces requêtes fassent l'objet d'un échange en conseil d'arrondissement. De plus, elle émet le souhait que ces événements, amenés à avoir lieu sur la place du Panthéon, ne soient pas bruyants afin de ne pas déranger les riverains. Enfin, Madame La Maire Florence BERTHOUT rappelle que le conseil du 5^{ème} arrondissement avait voté contre la décision de réaménager la place du Panthéon qui émane de la Mairie Centrale. Également, et suite à la première réunion de concertation, elle prie le chef de projet du collectif DEDALE de noter que 80% des personnes présentes avait manifesté leur désapprobation.

✚ Axes de travail déterminés pour le projet de réaménagement de la Place du Panthéon.

Monsieur Julien BROUILLARD, chef de Projet DEDALE prend note des remarques de Madame La Maire. L'agence DEDALE se consacre à la culture, aux technologies et à l'innovation sociale. Elle a été mandatée, par la Mairie de Paris dans le cadre de la réhabilitation de sept grandes places parisiennes, dont la place du Panthéon. Il exprime la volonté d'associer la Mairie locale et les administrés, à leur démarche de travail qui est en cours de définition. C'est en 2015, après une première concertation que le conseil de Paris a donné son approbation pour ce projet. En mars 2016, a eu lieu une présentation du bilan de concertation. Les objectifs de la mission sont les suivants :

- Mettre en place une dynamique locale d'appropriation de la démarche,
- Diagnostiquer des potentiels d'usages et les tester grandeur nature,

- Mettre en récit, notamment par le numérique, les richesses patrimoniales et culturelles de la place.

Calendrier de l'intervention

Aout – Septembre 2016 : Diagnostic des usages et rencontres avec les usagers et les acteurs locaux. Le but étant de collecter la parole des usagers via un questionnaire, afin d'établir une cartographie d'usage de la place. Pour se faire, une base vie est installée place du Panthéon et ouvert 3 après-midi par semaine. À ce jour, une centaine d'entretiens a pu être menée sur la base d'1/3 d'étudiants, 1/3 d'usagers de passage et 1/3 de touristes.

Octobre 2016 : Atelier de co-conception et co-définition des usages à tester. Des échanges pour l'élaboration d'un programme – test par des actions et des aménagements temporaires aura lieu. Il est prévu de mobiliser des acteurs locaux notamment associatifs. DEDALE a identifié la Maison des Jeunes de Saint-Médard, et le Centre culturel irlandais. L'idée étant d'élaborer un plan d'action basé sur les propositions du diagnostic. Il est prévu de monter un atelier pour échanger sur l'élaboration du programme.

Novembre 2016 : Actions d'aménagement temporaires par des phases de tests et d'observations. Par exemple, une conférence sous les arcades du Panthéon se tiendra au mois de novembre, en lien avec le festival de la Nuit des Arènes. Par la suite, les impressions des usagers seront recueillies.

Décembre 2016 : Restitution des pistes à retenir. Trois parties semblent se dégager :

1. L'organisation d'événements sur la place : Exemple : Rencontre avec la fédération de la Sorbonne – Paris I, mettre en place des joutes oratoires et d'accueillir l'association « Révolte-toi Sorbonne », banquet citoyen, un programme de visites patrimoniales et de promenades urbaines.
2. L'aspect du partage de la culture et du savoir fait partie de l'identité de la Place. Le but affiché est de valoriser ce lieu riche d'histoire et de culture.
3. Organiser dès le mois d'octobre un workshop avec une série de start-ups, en partenariat avec l'ENSAI¹ et Paris&Co incubateurs². Il s'agit d'inviter des jeunes entrepreneurs qui réfléchissent à la valorisation du patrimoine parisien, et d'essayer leurs solutions numériques sur la Place. Rien ne se fera dans la base de vie, qui sert d'espace de stockage technique. Également, un chantier sera ouvert sur la question de la signalétique afin d'étudier l'orientation sur la Place, et la révélation du patrimoine. Cette signalétique sera à la fois graphique, physique et numérique, notamment en lien avec la promenade urbaine. Celle-ci s'appuiera sur une application mobile de médiation ; elle donnera à voir des contenus, et sera utilisée durant la promenade. Une des idées est également de mettre à disposition du mobilier pour le repos.

Il ne s'agit donc pas d'aménagements lourds, mais plutôt d'événements et d'actions qui permettent de tester les usages. Quant à la question du mobilier, l'idée serait de végétaliser certains lieux.

Avis et réserves de Madame La Maire Florence BERTHOUT sur le projet de réaménagement de la Place du Panthéon.

Madame La Maire Florence BERTHOUT reprend les éléments évoqués, qu'elle découvre en même temps que les administrés. Elle note quatre objectifs : se déplacer, rendre le patrimoine vivant, élaborer des espaces de repos, et avoir une animation. Madame La Maire Florence BERTHOUT fait remarquer au chef de projet DEDALE, que c'est sans aucune concertation avec les associations et les élus que durant les deux prochains mois des animations seront mises en place.

Madame La Maire fait part de son scepticisme quant à la pertinence de conférences, d'expositions et de visites qui sont déjà montées par la Mairie en partenariat avec l'association du Bicentenaire de la Grande guerre, pour une exposition qui a lieu par exemple au mois de novembre et expose des photos d'aïeux ayant combattu pour la France. Également, elle fait noter qu'avec le Centre des Monuments Nationaux, une salle en Mairie est gracieusement mise à disposition, et en échange tous les élèves de CM1 et de CM2 peuvent visiter une fois par an le Panthéon. Enfin, dans le cadre du Quartier du Livre, des visites de bibliothèques sont programmées. Un programme de visites gratuites a donc été initié ; il est ciblé à l'endroit des habitants de l'arrondissement, pour l'essentiel. Les pistes de travail sont donc déjà mises en place au sein même de la Mairie d'arrondissement.

Pour conclure, Madame La Maire Florence BERTHOUT trouve dommage et dommageable que DEDALE ait décliné la proposition de Madame La Maire de mettre à disposition la salle CAPITANT de la Mairie, qui aurait été bien plus adapté à recueillir les impressions des administrés plutôt que la base-vie. En effet, Madame La Maire Florence BERTHOUT affirme son opposition à

¹ École Nationale de la Statistique et de l'analyse

² Agence de développement économique et d'innovation de Paris

ce projet, soutenant ainsi la majorité des administrés, et déplore le manque de communication entre DEDALE et la Mairie locale.

✚ Questions sur le projet de réaménagement de la place du Panthéon :

❖ *Hélène HAUTVAL adjointe à Madame La Maire en charge de la propreté, de la voirie, des déplacements et des espaces verts* demande à partir de combien de personnes interrogées une image correcte des avis des habitants pourra être faite. Les éléments suivants « *vocation événementielle, espaces de quiétude, aménagements éphémères : aménager des espaces confortables pour la pause et le repos. Mobilier à ranger en fin de journée ; structures mobiles* ». Dans la rubrique « *Soutenir la vie locale* », Madame HAUTVAL note : « *Développer et mettre en réseau des événements locaux ; proposer des équipements légers pour les étudiants, qui puissent être rangés le soir* ». Madame HAUTVAL s'interroge : ces éléments sont-ils issus de la concertation ?

Monsieur Julien BROUILLARD, chef de projet DEDALE explique que ce sont des éléments proposés lors de la concertation, et intégrés à l'issu. Quant au nombre d'entretiens, ils sont qualitatifs et il y en aura autant que possible. Parfois, l'entretien dure trois quarts d'heure. Actuellement, plus d'une centaine ont été réalisés, et l'échantillon semble représentatif.

❖ *Les aménagements-tests seront mis à la disposition du public au mois d'octobre. qui rangera le matériel en fin de journée ?* Une piste est issue du diagnostic : travailler sur des assises qui pourraient être testées. Des hamacs et des mikados sont sur la place. Il y a un vrai manque d'assises sur la Place, notamment pour les étudiants de passage et les touristes qui déjeunent. Travailler sur des assises, démontées et remontées en fonction des saisons reste une possibilité envisageable. Quant à la manière de traiter l'espace, monsieur Brouillard évoquait la question du végétal, qui pourrait être posé et déposé. Backsac a une réserve de plantes qui pourrait être mise à disposition sur des temps identifiés, comme un calendrier d'évènements.

❖ *Madame La Maire Florence BERTHOUT demande à Monsieur BROUILLARD, si les Architectes des bâtiments de France ont été interrogés. Elle rappelle à ce titre que la saisine des ABF est obligatoire.* Annette HUARD, chef du service Aménagements et Grands Projets de la DVD, qui est en charge de l'aménagement de la Place du Panthéon répond : l'avis des Architectes des Bâtiments de France doit être respecté. Il a d'ailleurs été associé à cette démarche et consulté au sujet des diagnostics et aménagements proposés. L'ABF donne un avis sur un projet élaboré et non pour des éléments temporaires. Cette mission s'inscrit dans une démarche d'expérimentation. Le but étant de comprendre ce qui intéresserait les usagers, et dans quelle direction aller afin d'écartier les pistes qui n'intéressent personne. Les démarches qui pourraient être utiles aux habitants du quartier et de l'arrondissement, ainsi qu'aux touristes seront retenues. Une autorisation de travaux en bonne et due forme sera soumise à l'ABF lorsqu'un projet concret sera établi, ce qui n'est à ce jour pas le cas. La démarche n'en est qu'à ses débuts.

❖ *Si l'ensemble du Conseil de quartier préfère favoriser la fluidité du trafic, et qu'il aimerait voir se mettre en place une piste cyclable qui traverserait la Place, tout en pensant que ce n'est pas une bonne idée de faire diverger le trafic vers le bas de la Place, ces remarques seront-elles prises en compte ?* Mme Annette HUARD, cheffe du Service des aménagements et des grands projets - SAGP / DVD – Mairie de Paris répond. Les remarques des administrés seront intégrées dans le cadre de la mission, mais la réflexion sur le projet va se poursuivre sur la base des principes de projets arrêtés par Mme la Maire de Paris, avec tout ce qui peut rester comme options d'aménagements. L'objet de cette intervention est la mission de courte durée du collectif Dédale. Monsieur Julien BROUILLARD s'engage à élargir son questionnaire à l'ensemble des habitants du 5^{ème}, et à étoffer la rubrique commentaires afin de mieux tenir compte des remarques des usagers de la place du Panthéon.

❖ *Depuis des décennies, on souhaite faire disparaître les cars de Paris ; c'est le point crucial de la soirée, car une fois que la Place devient piétonne, le plan de circulation est primordial. Les autocars qui vont devoir contourner la rue Soufflot, et qui devront tourner en pensant stationner devant Henri IV vont devoir repartir; leur seule possibilité sera de descendre rue Valette. Celle-ci n'a qu'une seule voie de circulation. Il faut impérativement placer un feu rouge au carrefour rue Valette.* Madame La Maire Florence BERTHOUT appuie ce point, et explique que les sujets d'aménagement annexes sont majeurs et cela ne peut être impacté sur le budget de fonctionnement ou d'investissement de la Mairie d'arrondissement. À ce jour, aucun budget supplémentaire n'est prévu pour les rues concernées par l'augmentation du trafic de cars, taxis, etc qui génèrera un affaissement de la chaussée. Madame la Maire Florence BERTHOUT tient à ce qu'une réunion spécifique soit faite sur ce point. Madame Annette HUARD s'y engage.

2. Travaux de réhabilitation et d'aménagement de l'îlot Champollion

Présentation du projet.

Madame La Maire Florence BERTHOUT, doit se rendre à un autre événement, elle cède l'animation de la réunion à Monsieur Dominique TIBERI, en charge des conseils de quartier, de la caisse des écoles, de la sécurité et de la Prévention. Il salue les intervenants sont les suivants:

- * **M. Nicolas BLONDEAU**, Directeur de construction EPAURIF ;
- * **Mme Camille POMAN DE CHANGY**, Responsable d'opérations EPAURIF ;
- * **M. Vincent SPELLER**, architecte, mandataire du groupement ;

Monsieur Nicolas BLONDEAU, Directeur de construction EPAURIF présente le projet, composé de 6 parcelles (3 rues Champollion, 3 rue de la Sorbonne) traversées par l'ancien passage couvert de la Sorbonne. EPAURIF est un établissement du Ministère de l'enseignement supérieur en charge des opérations immobilières. Son but est d'accompagner l'ensemble des établissements d'enseignement et de vie étudiante en Ile de France. Il explique que la chancellerie des universités de Paris a mandaté l'EPAURIF pour réaliser des opérations de requalification qui bénéficieront au Crous, à la chancellerie, et à l'université Paris IV. Il y a 3 enjeux majeurs à cette opération :

1. Restaurer l'immeuble, actuellement vétuste pour conserver le patrimoine historique de la chancellerie des universités.
2. Transformer l'immeuble en pôle universitaire avec plusieurs fonctions: Vie étudiante, enseignement, recherche, et activité administrative en lien avec les autres établissements du 5^{ème} arrondissement.
3. Restaurer l'esthétique et l'architecture du passage Sorbonne.

Il est prévu de construire une cafétéria accessible depuis la rue de la Sorbonne, gérée par le CROUS de Paris, afin d'y accueillir les étudiants du quartier. La cafétéria pourra contenir environ 200 personnes, tandis que la capacité des bureaux administratifs est de 150 personnes.

18 logements, destinés aux chercheurs de l'ensemble des universités d'Ile de France, seront créés rue Champollion. Concernant l'architecture, la façade de cette rue, inscrite au titre des monuments historiques, sera restaurée. Le coût des travaux s'élève à 11 millions d'euros pour une surface totale de 2700 m².

Calendrier et présentation des travaux.

Les travaux commenceront le 1^{er} semestre 2017, et se termineront le 2^{ème} semestre 2018.

Jusqu'en Octobre 2016 : Phase d'étude et de conception, puis curage et retrait des éléments non structurels du bâtiment.

1^{er} semestre 2017 : Début des travaux / installation du chantier.

2^{ème} semestre 2018 : Livraison du projet.

Monsieur Nicolas BLONDEAU nous informe qu'il s'agit de renouveler ce qui existe et de reconstituer l'état historique, notamment dans la rue de la Sorbonne où il existe un passage dans l'îlot. La façade sera légèrement transformée par la mise en place d'une grille. Cela a été vu avec les architectes des bâtiments de France. Le passage non utilisable par le public sera néanmoins visible de l'espace public.

Concernant la rue Champollion, la menuiserie bénéficiera d'une réfection et d'un ravalement de la pierre de taille dans les étages. Cet ensemble est inscrit au Monuments historiques et fait l'objet d'une attention de la part du service du patrimoine et de la conservation historique.

À l'intérieur de l'îlot existant est située une salle dont le plafond sera démoli. Au cours de l'année 2017, le chantier s'y installera. En effet, les cantonnements de chantier se trouveront à l'intérieur de l'îlot, et ne gêneront pas les riverains. Sur cette emprise se trouvait une salle de billard, qui sera reconstituée. Une intervention minimale sur l'espace public est prévue.

Questions et précisions.

 **Gestion des nuisances** : Monsieur Dominique TIBERI, en charge des conseils de quartier, de la caisse des écoles, de la sécurité et de la prévention demande quelles sont les incidences de ces travaux sur le quartier en termes de nuisances (acheminement des matériaux, bruits, notamment).

Monsieur Nicolas BLONDEAU explique que l'approche systématique de la société est de minimiser les nuisances pour le respect des riverains. La rue Champollion ne sera pas bloqué par les travaux. L'emprise qui se trouve dans l'îlot servira à installer le chantier. Les livraisons se feront sans stockage dans la rue. Monsieur le directeur de la construction rappelle que le passage est historiquement classé et ouvert lors des journées du patrimoine, uniquement.

 **Réhabilitation de l'escalier en bois** : Il s'agit d'un escalier en bois ayant la particularité d'être historique sur sa partie sommitale, dans les derniers niveaux. La partie inférieure comprend un

mélange de béton et de pierre, avec des dessins sur les plans d'origine. L'escalier sera restitué tel qu'il est en partie haute jusqu'au Rez-de-Chaussée. En concertation avec l'architecte des bâtiments historiques, le bas sera prolongé. Il sera restauré et reconstruit tel qu'il était à l'époque, avec des balustres et des marches massives. Il ne sera pas praticable par le public, car la résidence est réservée.

❖ *La végétalisation ou la piétonisation de la rue Champollion, est-ce prévu?* L'espace urbain n'est pas concerné. Le projet concerne uniquement les bâtiments qui sont la propriété de la Chancellerie des Universités.

3. Suivi des travaux de Voierie, par Hélène HAUTVAL adjoint à Madame La Maire en charge de la propreté, de la voierie, des déplacements et des espaces verts.

Madame Hélène HAUTVAL, adjointe à la Maire en charge de la propreté, de la voierie, des déplacements et des espaces verts fait part des travaux qui ont actuellement lieu dans le quartier Sorbonne : Les deux chantiers Place Saint-Michel et Place de la Sorbonne sont à présent terminés. Une réfection de chaussée a eu lieu à l'angle de la rue des Écoles et de la Montagne Sainte-Geneviève. Madame Hélène HAUTVAL sollicite les administrés pour lui faire remonter tout dysfonctionnement constaté (hélène.hautval@paris.fr).

Une riveraine souhaite faire supprimer les bateaux situés rue Latran, et faire installer un feu tricolore au bas de la rue Jean-Beauvais, près de la rue des Anglais, sur le Boulevard Saint-Germain. En effet, une école maternelle est à proximité et les enfants traversent. Les voitures ne s'arrêtent pas, car elles ont un feu à l'angle de la rue Saint-Jacques et de la rue Dante, ainsi qu'un autre sur la Place Maubert. La problématique est la suivante : lorsque le feu de la Place Maubert est rouge, les véhicules s'arrêtent sur le passage piéton. Lorsqu'il est vert, ils ne s'arrêtent pas du tout. Elle fait part de ses inquiétudes.

Madame Hélène HAUTVAL explique qu'une étude a été menée sur la dangerosité de ce passage, qui n'est pas respecté par les automobilistes. Madame Hélène HAUTVAL affirme que cela est problématique, et prendra les mesures nécessaires. Néanmoins, les études ont montré le faible nombre d'enfants non accompagnés empruntant ce passage. Les enfants sont accompagnés par leurs parents. D'après les spécialistes du commissariat et de la circulation, l'installation d'un point école ne serait pas nécessaire. De plus, l'installation d'un feu est coûteux (30 000€) et n'est pas justifié du fait que le feu suivant se trouve à 50 mètres.

4. Point sur le budget participatif

Monsieur Dominique TIBERI, conseiller de Paris, en charge des conseils de quartier, de la caisse des écoles, de la sécurité et de la prévention présente le budget participatif : « *Il s'agit de sujets abordés, développés et réalisés avec les financements de la Ville de Paris et de la Mairie du 5^e arrondissement, selon la décision de Mme la Maire du 5^e arrondissement, Mme Florence BERTHOUT. Cette décision résultera du choix des habitants entre les différents projets.* ». **Pour information, les étapes du budget participatif :**

Étape 1 : de mi-janvier à mi-février 2016 : Les Parisiens ont pu déposer des projets d'investissement sur le site www.budgetparticipatif.paris.fr

Étape 2 : jusqu'en mai : Les services de la Ville de Paris ont étudié la faisabilité des projets et l'évaluation des coûts.

Étape 3 : en juin : Les projets retenus pour être soumis au vote ont été dévoilés : **26 projets** pour le 5^{ème} arrondissement, dont la liste se trouve en annexe. Les projets d'arrondissement ont été retenus par la Maire d'arrondissement après avis consultatif d'une commission ad hoc composée de : collègue des élus, collègue des représentants des CDQ, collègue des services de la Ville.

Étape 4 : Du 16 septembre au 2 octobre 2016: Tous les Parisiens ont été appelés aux urnes pour choisir leurs projets favoris (pas de condition d'âge ou de nationalité).

Les urnes étaient à disposition dans 3 lieux différents du 5ème arrondissement :

À la Mairie des 5e - 21, place du Panthéon, à la Maison des associations - 4, rue des Arènes ; au centre d'Animation Censier - 12, rue Censier.

Les parisiens pouvaient également voter sur le site internet : Budget Participatif - www.budgetparticipatif.paris.fr

La séance est levée.

Le prochain conseil de Quartier Sorbonne aura lieu le Jeudi 2 Mars 2016 à 18h30 en salle Pierrotet, à la Mairie du 5^{ème}, 21 place du Panthéon